**AVENANT AU CONTRAT A DUREE *DETERMINEE / INDETERMINE***

**PORTANT ATTRIBUTION**

**DU COMPLEMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE (C.T.I.)**

**Le Maire** *(ou le Président)***,**

**Entre**

**…………………………………. représenté(e) par le Maire** *(ou le Président)***:**

**Et**

**……………………………….****, né*(e)* le ……………………………**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l’article 48 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021,

Vu le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics,

Vu le contrat n° ……. du ……….,

Considérant que **………………..**, remplit les conditions pour bénéficier d’une indemnité équivalente au complément de traitement indiciaire,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

L’article n° ………… relatif à la rémunération est complété comme suit :

« À cette rémunération s’ajoute une indemnité équivalente au complément de traitement indiciaire versé aux fonctionnairescorrespondant à 49 points d’indice majorés.

L’évolution de l’indemnité équivalente au complément de traitement indiciaire est basée sur l’augmentation du point d’indice de la fonction publique territoriale.

Cette indemnité suit le sort du traitement. Elle est calculée au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet ou du taux de rémunération pour les agents à temps partiel. »

Fait à………………, le……………………

Le Maire *(ou le Président)*

Notifié à l’intéress*é/e* le :

Signature de l’agent :

Le Maire *(ou le Président)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent avenant peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Besançon, situé 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>,